

À quelles conditions un
apprentissage peut-il être
émancipateur ?

Philippe Meirieu

Premier principe :

La saillance des apprentissages

Ce que le formateur ou la formatrice doivent faire...	Pour que l'apprenant ou l'apprenante fasse...
Identifier l'objectif d'apprentissage visé à proposer une tâche à effectuer pour y parvenir.	Identifier, formaliser et formuler ce qu'il a appris à travers ce qu'il a fait.

Deuxième principe :

La primauté des opérations mentales

Ce que le formateur ou la formatrice doivent faire...	Pour que l'apprenant ou l'apprenante fasse...
Identifier l'activité mentale à effectuer et déterminer le système de ressources et contraintes nécessaires pour y parvenir.	Adopter la posture mentale requise et effectuer les opérations intellectuelles nécessaires.

Troisième principe :

La richesse des interactions

Ce que le formateur ou la formatrice doivent faire...	Pour que l'apprenant ou l'apprenante fasse...
Favoriser les interactions entre pairs suscitant des conflits sociocognitifs.	Se nourrir des objections, interrogations et propositions qui permettent la remise en question.

Quatrième principe :

La rotation des rôles

Ce que le formateur ou la formatrice doivent faire...	Pour que l'apprenant ou l'apprenante fasse...
Affecter des rôles et fonctions dans les interactions et veiller à l'échange systématique de ceux-ci.	Être capable de changer de posture afin de mieux intérioriser les interactions pour se construire sa propre exigence.

Cinquième principe :

Le souci du transfert

Ce que le formateur ou la formatrice doivent faire...	Pour que l'apprenant ou l'apprenante fasse...
Intégrer dans la séquence d'apprentissage le processus de contextualisation/ décontextualisation/ recontextualisation.	Identifier les outils de traitement au regard des classes de problèmes qu'ils permettent de résoudre.

Sixième principe :

Les pauses métacognitives

Ce que le formateur ou la formatrice doivent faire...	Pour que l'apprenant ou l'apprenante fasse...
Suspendre le « faire » et prendre le temps d'interroger les apprenantes et apprenants sur « comment ils ont fait » .	Prendre conscience des procédures efficaces dans les processus mis en œuvre afin de prendre le pilotage de ses apprentissages.

Septième principe :

La régulation collective

Ce que le formateur ou la formatrice doivent faire...	Pour que l'apprenant ou l'apprenante fasse...
Organiser des temps d'échanges régulés et à distance du « faire » permettant à toutes et tous de s'exprimer sur ses apprentissages.	Être associé et en responsabilité dans l'organisation des apprentissages.